

nos annales ; car si le roi d'Angleterre renonçait « au nom, « au droit, aux armes et au chalenge de la couronne de « France (1) » en revanche il obtenait en souveraineté directe le Poitou, l'Aunis, l'Angoumois, la Saintonge, le Limousin, le Périgord, le Quercy, le Rouergue, l'Agénois, le Bigorre, le Ponthieu, Guines, Calais et nombre de villes, châteaux, forteresses et seigneuries, avec 3,000,000 d'écus d'or, (près de 250,000,000 de francs d'aujourd'hui) payables en six ans, pour la rançon du roi. C'était acheter la paix de toute la richesse numéraire de la France et de la plus belle moitié de son territoire ; mais le besoin en était si général et si pressant qu'on ne trouva pas qu'elle eut été payée trop cher ; on en accueillit avec joie la nouvelle dans toutes les provinces, et quand le roi Jean, à son retour de Londres, rentra dans sa capitale, « il y fut puissamment recueilli de toutes manières « de gens, et si lui donna-t-on de beaux dons et fit-on de « riches présents, et le vinrent voir et visiter les prélats et les « barons de son royaume, et le festioient et conjoissoient, « ainsi comme il appartenait (2). »

La France cependant ne touchait pas encore au terme de ses misères. Il fallait trouver de l'or pour payer l'énorme rançon du roi. Jean II, il est vrai, avait obtenu du pape le droit de lever deux décimes sur le clergé ; les Juifs qui avaient été chassés du royaume sous les règnes précédents achetèrent avec de grosses sommes la licence d'y demeurer et trafiquer pendant vingt ans ; enfin on vendit à prix d'or à Jean Galéas, duc de Milan, l'honneur d'épouser une fille de France. Mais ces divers expédients se trouvèrent insuffisants, et ce fut encore le peuple qui dut payer la plus grosse part de la dette

(1) Chroniques de sire Jean Froissart, édition Buchon, livre 1, part. 2^e ch. 139.

(2) Froissart, id. ch. 145,